

## CONSEIL MUNICIPAL – REUNION DU 12/09/2011

Date de convocation : 01/09/2011

Date d'affichage : 01/09/2011

L'an deux mil onze, le douze septembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique sous la présidence de Joël LELARGE, Maire, assisté de Mesdames Christiane DEBAISIEUX, Edith PATY et Jeannine ALNET, Mesdemoiselles Isabelle CARDON et Mathilde HÉBERT, Messieurs Jean-Pierre TOUZÉ, Georges GUENET, Yann LEBOURG, Jean JACQUES et Lionel CHAINON.

Le compte-rendu de la dernière réunion est approuvé et signé.

### **1) Sinistre Vitotel**

Monsieur le Maire résume la situation suite au sinistre dû à la foudre dans la nuit du 22 au 23 août 2011.

Monsieur le Maire est en attente du diagnostic de l'architecte. Ce document sera aussitôt transmis à l'expert en assurances qui pourra ainsi finaliser le chiffrage des réparations à effectuer.

Monsieur le Maire confirme que la pose d'un paratonnerre avait été envisagée, mais ne s'est finalement pas faite. Ce point devra être discuté au moment des réparations, les avis étant partagés sur le bien-fondé de l'installation d'un paratonnerre.

### **2) Projet de travaux d'assainissement des eaux usées**

Monsieur le Maire présente au Conseil le programme de travaux qu'il a réétudié avec la SEEN pendant l'été.

Le problème du financement n'est toujours pas réglé suite au désengagement du Conseil Général annoncé en 2010. Monsieur le Maire a demandé une entrevue avec le Président Monsieur DESTANS afin de pouvoir faire avancer ce dossier, mais aucune date n'a été fixée à ce jour.

### **3) Dossier école**

Monsieur le Maire rend compte au Conseil Municipal des différents rendez-vous et réunions tenus cet été au sujet du SIVOS EPEVICROS qui font suite à l'étude menée par Eure Aménagement Développement (EAD) pour le compte du Syndicat et déjà présentée lors d'une précédente réunion de Conseil.

Il rappelle que l'objectif est de conforter l'implantation de l'école maternelle par une extension (dortoir, classe et préau) et de créer une restauration scolaire adaptée à la demande (environ 140 rations actuellement) afin de faire face à l'urbanisation croissante des trois communes et à l'augmentation induite des effectifs scolaires.

Il précise qu'il y a lieu dès à présent de gérer les sureffectifs et de signer rapidement une convention, en cours de rédaction entre Le Neubourg et le SIVOS qui permette l'accueil des enfants à la maternelle du Neubourg, au-delà des 60 accueillis sur VITOT.

Cette convention précise le coût (660€ par enfant en maternelle), la prise en charge du différentiel de cantine par le SIVOS (1,02€ à la rentrée), l'organisation du transport scolaire et sera revue chaque année.

Pour pérenniser les effectifs de nos écoles primaires, une convention sera également signée par les parents qui scolarisent un enfant au Neubourg, signifiant en particulier les modalités de retour en primaire dans notre SIVOS.

Aussi, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de se positionner sur les points suivants :

- le projet de construction d'une cantine, d'un dortoir et d'un préau sur le site de VITOT, ainsi que d'envisager la construction d'une classe supplémentaire
- la convention de transfert sur LE NEUBOURG pour les élèves en sureffectif
- la création d'un SIVOS à 4 communes (CROSVILLE LA VIEILLE, EPEGARD, VITOT et LE NEUBOURG)
- la création d'une éventuelle cantine dans chaque commune de l'actuel SIVOS, de façon à supprimer le transport scolaire du midi.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal donne son accord pour :

- poursuivre et finaliser le projet de construction d'une cantine, d'un dortoir et d'un préau sur le site de VITOT, ainsi que d'envisager la construction d'une classe supplémentaire.
- signer la convention temporaire de transfert entre Le Neubourg et le SIVOS
- maintenir le SIVOS dans sa forme actuelle. Le Conseil Municipal précise toutefois qu'il y aura lieu de réfléchir à plus long terme à la création d'une structure à 4, à la condition sine qua non, que les extensions à venir soient réalisées sur le site existant de VITOT.

Le Conseil Municipal ne souhaite pas la création d'une cantine dans chaque commune, qui paraît peu réaliste eu égard aux surcoûts à envisager aussi bien en fonctionnement qu'en investissement, même si elle donnerait plus de souplesse pour les enfants.

En outre, le Conseil Municipal tient à préciser que cette position tient à la situation géographique centrale de Vitot, ce qui justifie le choix du lieu d'implantation des investissements nécessaires une fois encore à la pérennité du SIVOS EPEVICROS.

Monsieur le Maire précise cependant que les travaux ne pourraient se réaliser qu'après obtention des subventions susceptibles d'être sollicitées.

Enfin, par souci de transparence, copie de cette délibération sera transmise aux maires de CROSVILLE LA VIEILLE et EPEGARD.

Une seconde délibération est également prise, en lien étroit avec ce dossier :

Monsieur le Maire rend compte au Conseil Municipal des différents entretiens tenus cet été avec quelques collègues du SIVOS EPEVICROS, concernant la cession du terrain nécessaire à l'édification des nouvelles installations scolaires et périscolaires sur le site de Vitot.

Il rappelle qu'une délibération prise le 28 juin 2010 précise la gratuité de cette cession, mais Monsieur le Maire signale qu'il serait certainement nécessaire en définitive de faire réaliser un acte notarié pour une transaction à l'euro symbolique.

Cependant, ainsi que cela s'est déjà réalisé dans certains SIVOS, il apparaît que la commune d'accueil des nouveaux locaux puisse supporter une part d'investissement supérieure à celle prévue dans les statuts.

Afin de ne pas provoquer de blocage, Monsieur le Maire n'est pas opposé à réfléchir sur ce point. Mais il serait alors nécessaire, en contrepartie, de vendre le terrain au lieu de le céder pour l'euro symbolique.

Dans cette optique, Monsieur le Maire s'est renseigné auprès du notaire de la commune sur le prix actuel du terrain à bâtir dans le centre bourg.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal fixe cette valeur à 65 € le m<sup>2</sup>, en l'état actuel, les autres frais étant à la charge de l'acquéreur.

Copie de cette délibération sera transmise aux maires de Crosville la Vieille et Epéguard.

#### **4) Projet de travaux en électricité**

Monsieur le Maire a renvoyé au SIEGE ses souhaits pour la programmation des travaux en 2012 :

- la rue Saint Nicolas

- le carrefour de la rue de l'église

Soit 62 000€ de budget, plus la rue de la croix blanche et la ruelle Guignez.

#### **5) Enquête publique modification PLU**

Le commissaire enquêteur sera présent lundi 19 septembre pour la 3<sup>ème</sup> et dernière fois. Monsieur le Maire est satisfait de l'intérêt qu'ont porté les administrés à l'enquête jusqu'à présent.

## **6) Sens unique VC 24**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les difficultés de circulation rencontrées sur la VC 24, notamment lors du croisement des véhicules, entraînant aussi une forte détérioration des accotements.

D'autre part, il est très dangereux de traverser la RD 840 pour les usagers qui viennent de Vitot et se dirigent par cette voie vers Iville.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide la mise en circulation en sens unique de la VC 24 dans le sens Iville ou le Neubourg vers Vitot.

Enfin la limitation du tonnage des véhicules utilisateurs est maintenue à 3,5 tonnes, sauf véhicules agricoles.

## **7) Questions diverses**

### **\* Réfection du mur du cimetière**

Monsieur le Maire soumet deux devis au Conseil, qui les compare.

Après en avoir délibéré, c'est l'entreprise EPINETTE SARL qui est retenue, pour un montant TTC de 7116,22€ TTC. En effet, la prestation prévue est plus complète puisqu'elle prévoit 3 poteaux de renfort.

Ce montant devra être imputé au compte 21316-0000.

### **\* Adhésion révocable à l'assurance chômage**

Monsieur le Maire expose au Conseil la nécessité de signer avec l'URSSAF un contrat d'adhésion.

En effet depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2011 c'est l'URSSAF qui prélève les cotisations d'assurance chômage pour les agents non titulaires.

Il s'agit donc, en signant ce contrat, de régulariser la situation d'un des agents employés par la commune.

Le Conseil autorise Monsieur le Maire à signer le contrat d'adhésion avec l'URSSAF.

### **\* Création de poste d'Adjoint Administratif 1<sup>ère</sup> classe**

Monsieur le Maire expose au Conseil que le poste d'Adjoint Administratif 2<sup>ème</sup> classe actuel est supprimé.

En effet, suite à l'obtention de l'examen professionnel en date du 5 juillet 2011 l'agent en poste est en droit d'accéder au grade d'Adjoint Administratif 1<sup>ère</sup> classe. Ce poste est donc créé.

Ceci entraînera une modification du tableau des effectifs, qui sera validée prochainement par la CAP du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Eure.

\* **Arbres de la cour de l'école**

Monsieur le Maire demande à ce qu'on réfléchisse à l'éventuel abattage du marronnier. En effet, les racines superficielles endommagent le bitume de la cour de l'école, de plus cet arbre fait du tort au chêne voisin car il empêche son développement.

\* **Repas des aînés – dimanche 23 octobre**

L'ensemble du Conseil s'est mis d'accord sur le menu.

\* **Restriction de la circulation dans la commune**

Un rendez-vous a été pris pour le vendredi 16 septembre à 8h30 avec Madame SILVA RANCÉ de l'Agence Routière Départementale de Brionne afin de déterminer les emplacements où des mesures pour le ralentissement des véhicules doivent être prises.

La séance est levée à 22h30.

**Le prochain Conseil Municipal est prévu lundi 3 octobre 2011 à 20h30.**